



# OPHTALMOLOGIE DU GRAND LAC

## Note préalable d'information sur les honoraires

Conformément aux dispositions de l'article L1111-3 du code de la santé publique et arrêté du 2 octobre 2008 paru au JO du 11/10/2008

Les Drs Mauricio PINTO et Romain MOUCHEL médecins ophtalmologistes **conventionnés à honoraires libres**, et non signataires de l'OPTAM, vous informent qu'ils vont effectuer un acte médico-technique, en réponse à votre demande de soins. Il est possible que des actes médico-techniques vous soient conseillés voire réalisés au décours de la consultation, de même qu'une éventuelle chirurgie ophtalmologique.

Voici à titre d'exemple, les actes médico-techniques et les associations d'actes les plus couramment utilisés. Selon le type d'examen, 1 à 4 actes diagnostiques et/ou thérapeutiques pourront être réalisés (à des moments discontinus si plus de 2 actes sont nécessaires) en fonction de la nécessité et dans votre intérêt. Les Drs Mauricio PINTO et Romain MOUCHEL sont tenus en vertu du code de déontologie médicale de fixer avec tact et mesure les honoraires et de répondre à toute demande d'information préalable et d'explication. Si, au décours de la réalisation de cet acte, un autre acte non prévu initialement se révèle immédiatement nécessaire dans votre intérêt, il sera effectué avec votre consentement et pourra être facturé.

Pour ces examens diagnostiques et actes thérapeutiques, il en résulte une différence d'un montant par rapport à la base du tarif fixé par l'assurance maladie et qui pourra, le cas échéant, être pris en charge par **votre assurance maladie complémentaire (mutuelle)**, en tout ou en partie, **selon le contrat souscrit**.

### Consultation les plus fréquentes :

#### **Actes ophtalmologistes :**

Consultation classique : **65€ à 70€**, sur une base de remboursement de la sécurité sociale de 37,03€, le restant (27,97€) étant pris en charge le cas échéant par votre mutuelle.

#### **Acte orthoptiste :**

AMY 8,5 (Mesure de l'acuité visuelle) : 22,10€ (absence de dépassement d'honoraire)  
RNO ou RNM (Renouvellement Optique par orthoptiste) : 28€ (absence de dépassement d'honoraire)  
AMY 8,5 + Rétinographies : 42,10€

### Autres actes pouvant être réalisé selon vos besoins/pathologies :

Intitulé de l'Acte	Remboursement Sécurité Sociale €	Tarifs €	Différence à charge ou mutuelle €
Vision binoculaire + motilité	38,90	65 à 70	26,1
Pachymétrie + motilité	37,03	65 à 70	27,97
Examen du fond d'œil + motilité	41,41	80	38,59
OCT	47,88	90	42,12
Topographie + Pachymétrie cornéennes	31,76	80	48,24
OCT + Biométrie	64,49	120	55,51
OCT + Fond d'œil	62,03	120	57,97
Injection intravitréenne (IVT)	83,60	140	56,4
Capsulotomie au laser	83,60	140	56,4
Iridotomie au laser	83,60	160	76,4

Pour ces examens diagnostiques et actes thérapeutiques, il en résulte une différence d'un montant par rapport à la base du tarif fixé par l'assurance maladie et qui pourra, le cas échéant, être **pris en charge par votre assurance maladie complémentaire (mutuelle)**, en tout ou en partie, **selon le contrat souscrit**.